NOUVEL ENT MON BUREAU NUMERIQUE

Depuis le 1er septembre Mon Bureau Numérique est le nouvel ENT du Grand Est. C'est le même ENT de la Champagne Ardenne à l'Alsace en passant par la Lorraine.

L'arrivée d'un nouvel environnement numérique de travail va occasionner des changements dans nos habitudes de travail. Toutefois, un certain nombre d'éléments sont conservés ou proches de l'ancien ENT.

Ce qui reste :

- Une **messagerie** interne et externe pour contacter vos professeurs et les entreprises de stage ;
- Des **espaces de travail** pour partager les documents mais leur nom change : les groupes de travail s'appellent maintenant **« rubriques » ;**
- Un **accès au CDI ;**
- Un accès à des **ressources numériques** ;
- Un **cahier de textes** ;
- Un **module de vie scolaire** avec les évaluations, les absences ;
- Un **espace personnel** mis à votre disposition pour y stocker vos documents.

Ce qui change :

- Un accès à vos **devoirs à faire** dès la page d'accueil ainsi qu'à votre **emploi du temps ;**
- Un **classeur** dans lequel vos professeurs vont créer des activités enrichies ;
- Un **espace de classe** dans lequel vous retrouverez tous les documents mis en ligne par vos professeurs ;
- Un **module « office online »** pour pouvoir directement créer des documents Word, Powerpoint et Excel via l'ENT
- Un **nouveau mode de connexion** avec un nouvel identifiant et un mot de passe à modifier à la 1ère connexion ;
- Bientôt **une application** pour téléphone et tablettes.



Procédure de connexion :

Pour accéder à la page de de l'ENT
A partir de la page d'accueil de l'établissement :

https://.... (à compléter)

1) Cliquez sur **Se connecter**

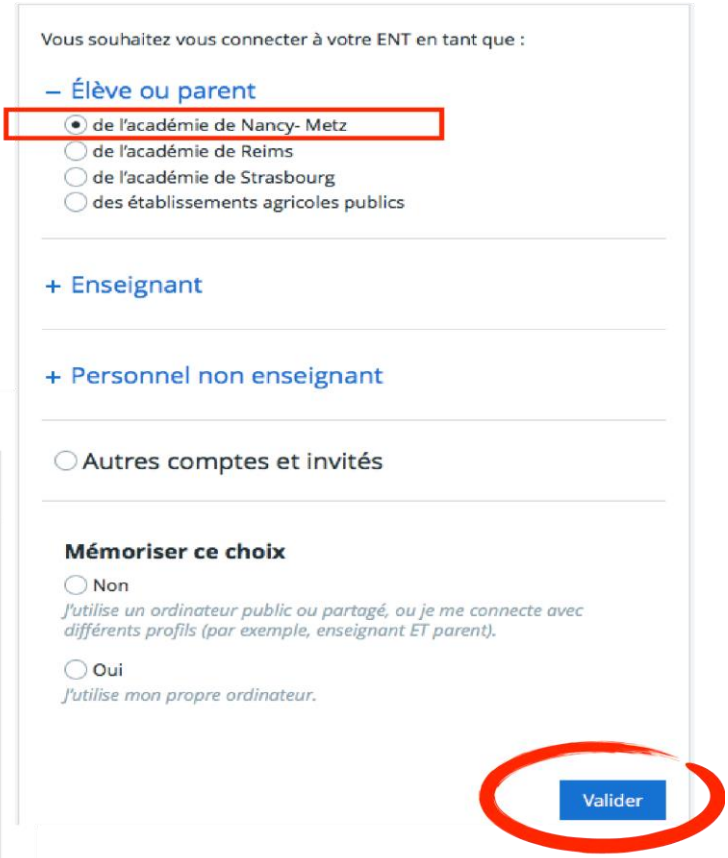
2) Cliquez ensuite sur « Elève » ou « Parent » →

3) Cochez la case « de l'académie Nancy Metz » puis

4) Cliquez sur **Valider**

Pas besoin de cliquer sur oui ou non dans l'onglet « Mémoriser ce choix »

4) Inscrivez votre identifiant et votre mot de passe ATEN qui vous sera transmis par l'établissement.





Voilà, vous êtes prêt à utiliser Mon bureau Numérique !

Remarque : La procédure sera la même pour vos parents.
Ils recevront également (s'ils ne l'ont pas déjà reçu) un identifiant et un mot de passe des « téléservices »